

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 12-455-1934 portant mise en application provisoire des dispositions de l'échange de lettres franco-canadien du 29 septembre 1934

n° 12-455-1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
29 octobre 1934

Numéro JO
n° 455 du 31/10/1934

Date du numéro
31 octobre 1934

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 29 septembre 1934, portant mise en application provisoire des dispositions de l'échange de lettres franco-canadien du 29 septembre 1934, inséré au Journal officiel de la République française du 30 septembre 1934

Vu le câblogramme du Ministre des colonies n° 20 du 22 octobre 1934,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 29 septembre 1934 susvisé, portant mise en application provisoire des dispositions de l'échange de lettres franco-canadien du 29 septembre 1934. A rt. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

M. De COPPET.